

**Comité Régional de Natation de la Réunion**

**ETR- cellule natation course & eau libre**

**Réunion du 14 février 2016**

**Compte-rendu**

La réunion débute à 13h45.

Présents :

*Membre de la cellule :* Olivier GONZALEZ, Julien CODEVELLE, Frédo DELMOTTE, Antoine LE GOFF, Grégoire BIRIEN, Chrystel TSCHUMI

*Coordonnateur :* Franck SCHOTT (CTR)

*Invités :* Entraîneurs du MOUFIA et CSN.

*Excusés :* Emeric KOUHAILI, Julien BAYLE.

Ordre du jour :

- Critères de sélection pour l'équipe régionale au Chpt Maurice,
- Points divers

---

**1) Critères de sélection pour l'équipe régionale au Chpt Maurice :**

- **Benjamins** : les deux meilleures filles et les 2 meilleurs garçons suivant le classement régional du natathlon à l'issue des 3 premières étapes régionales.
- **Minimes** : les deux meilleures filles et les 2 meilleurs garçons suivant la grille de série à établir sur 2 épreuves. En cas d'égalité de classement, le départage sera établi suivant le ranking national par année d'âge en prenant en compte le meilleur classement absolu sur une épreuve. Performances prises en compte réalisées en bassin de 50 m jusqu'au plot 3 du NO
- **Cadets et plus** : les deux meilleures filles et les 2 meilleurs garçons suivant la grille de série à établir sur 2 épreuves. En cas d'égalité de classement, le départage sera établi suivant le ranking national par année d'âge en prenant en compte le meilleur classement absolu sur une épreuve. Performances prises en compte réalisées en bassin de 50 m jusqu'au plot 3 du NO

Tout refus de sélection (Maurice et/ou CFR ou ..) sans motif d'incapacité justifié entraîne l'annulation des aides du comité au nageur concerné (dotation pour les championnats) et sera préjudiciable pour les sélections futures.

## **2) Points divers :**

- *Compétition* : Modification du calendrier, le plot 2 NO avancée au 20-21/02 (modification du classement du challenge qui sera établi que sur 2 étapes à la table de cotation FFN au vu des 6 meilleurs épreuves) ; Difficultés pour le maintien de la compétition des maîtres du 21/02 ; Réclamations sur les résultats des interclubs Benjamins/minimes traitées ; Dérogation pour les N2 été en métropole, procédure rappelée et confirmation de la possibilité de participation au championnat régional du 11-12/06 pour les nageurs concernés.
- *Dispositif d'aide aux clubs pour les nationaux* : Présentation du projet.

Fin de la réunion à 14h10